

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

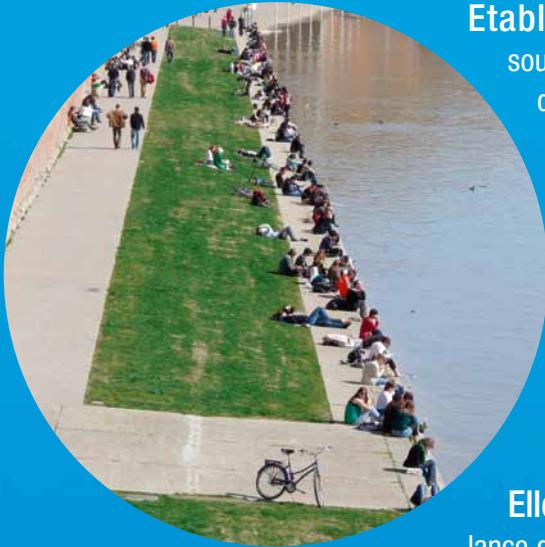
AU SERVICE
DE LA QUALITE DE L'EAU
ET DES MILIEUX
AQUATIQUES

© R. Estrade / AEAG - Tein Fotolia.com



SERVICE PUBLIC

UNE MISSION D'INTERET GENERAL



Etablissement public de l'Etat à caractère administratif sous tutelle du ministère chargé de l'écologie, l'agence de l'eau dispose d'une autonomie administrative et financière.

Elle exerce une mission de service public : restaurer et préserver la qualité de l'eau, contribuer à l'équilibre des besoins en eau et de la quantité disponible, protéger la diversité et la richesse du patrimoine aquatique.

Elle mobilise et fédère les acteurs, animant une gouvernance concertée de l'eau au niveau du bassin, dans ses instances de décision comme dans les projets qu'elle soutient auprès des maîtres d'ouvrage.

Elle enrichit la connaissance sur l'eau : réseaux de surveillance de la qualité des eaux, banques de données, études de connaissance générale, recherche, prospective sur l'eau et éducation à l'environnement.

Plus de quarante ans au cœur de la politique de l'eau

- 270 agents
- des compétences pluridisciplinaires : hydrauliciens, écologues, chimistes, agronomes, biologistes, économistes, juristes...
- un budget annuel de 246 millions d'€ en 2009 (260 prévus en 2010)
- un centre de ressources pour l'information et la formation sur l'eau
- maître d'ouvrage des consultations publiques sur l'eau



TERRITOIRE

LA VISION BASSIN

L'Agence veille à l'expression des solidarités

autour de l'eau sur un bassin hydrographique couvrant le grand Sud-Ouest :

- solidarité entre les usagers de l'amont et de l'aval,
- solidarité entre les usagers urbains et les usagers ruraux.



Elle agit sur un vaste territoire d'eaux

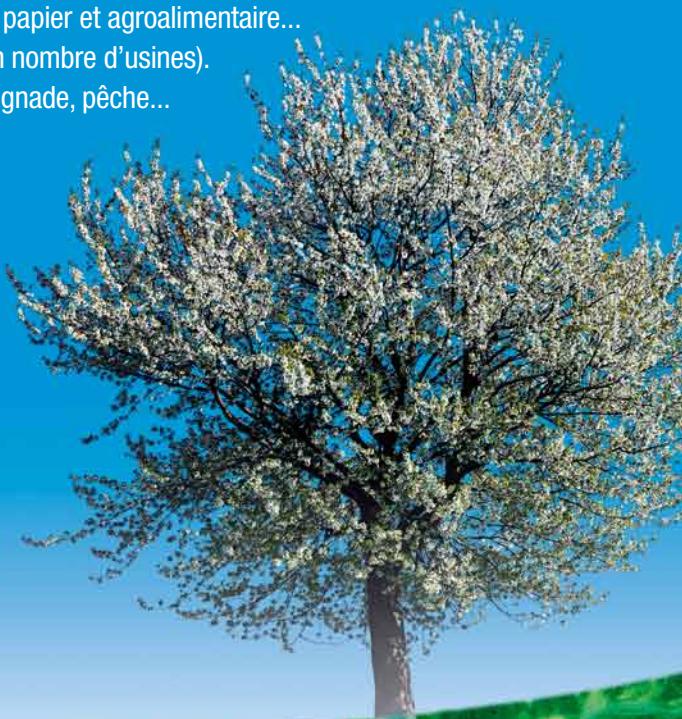
Deux importants châteaux d'eau naturels (le Massif Central et les Pyrénées), plus de 120 000 km de rivières, un réseau dense d'eaux souterraines, des lacs, des étangs, des zones humides, le plus grand estuaire d'Europe (la Gironde), une frange littorale de plus de 300 km.

Elle s'adapte aux spécificités de son bassin

- Une vocation agricole affirmée (cultures, élevage, avec une forte demande estivale en eau).
- 6900 communes dont 2 grandes métropoles, Bordeaux et Toulouse, 7 millions d'habitants au total dont les besoins en eau augmentent.
- Une industrie très liée à la ressource en eau : pâte à papier, papier et agroalimentaire...
- Un fort potentiel hydroélectrique (premier bassin français en nombre d'usines).
- Des activités touristiques et traditionnelles liées à l'eau : baignade, pêche...

Un ancrage territorial

L'agence de l'eau Adour-Garonne a son siège à Toulouse et dispose de 5 délégations régionales, interlocutrices des acteurs locaux à Pau, Bordeaux, Brive, Rodez et Toulouse. Elle anime des commissions territoriales par sous-bassins versants : Adour, Garonne, Dordogne, Charentes, Lot, Tarn-Aveyron, littoral et une commission dédiée aux nappes profondes.



L'EAU PAIE L'EAU

DES REDEVANCES ET DES AIDES



L'argent vient de l'eau

Des redevances sont perçues par l'Agence :

- auprès des usagers qui utilisent et/ou polluent l'eau, en veillant à l'équité de traitement
- elles sont proportionnelles aux quantités d'eau prélevée et/ou aux pollutions rejetées
- et sont modulées au regard de la "pression" exercée sur le milieu naturel.

L'argent va à l'eau

L'Agence accorde des aides :

- aux maîtres d'ouvrage porteurs de projets favorables aux milieux : collectivités territoriales, industriels, agriculteurs...
- elles recherchent le meilleur rapport coût/efficacité sur le milieu aquatique (sélectivité et modulation des subventions).
- elles sont conditionnées au respect de la réglementation.

L'expression de la solidarité des usagers

C'est à travers son programme pluriannuel d'intervention que se définit concrètement l'action de l'Agence : justificatif des redevances qui vont être perçues, il fixe les dépenses de toute nature qu'elle compte engager pour réaliser ses objectifs.

Redevances 2008
répartition par type de redevances



Aides 2008



PROSPECTIVE

ANTICIPER LES CHANGEMENTS GLOBAUX



L'Agence évalue ces changements déjà sensibles sur son bassin

- **climatiques** : évolutions des températures et des précipitations ; risques liés aux phénomènes extrêmes (sécheresses répétées, crues...)
- **énergétiques** : perspectives pour les énergies renouvelables (hydro-électricité, agro-carburants)
- **démographiques** : évolutions de la population permanente et saisonnière ; répartition spatiale (urbain, rural, littoral).

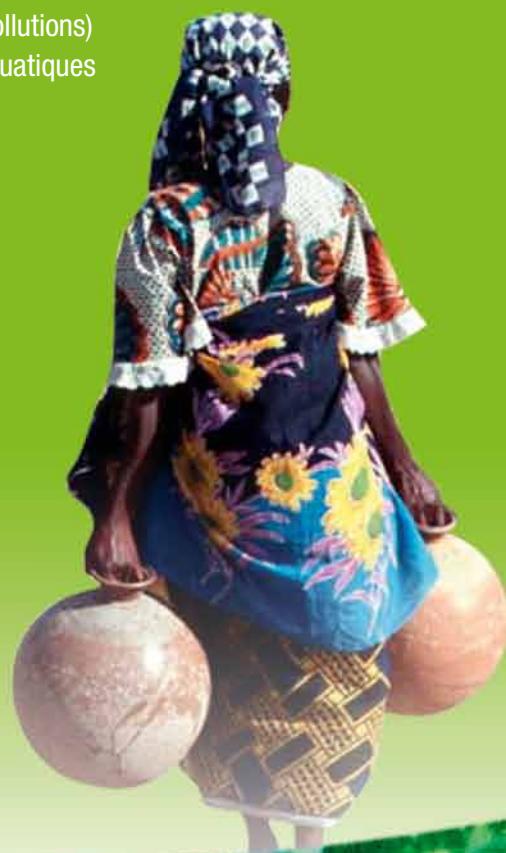
Les intégrer dans sa stratégie d'action implique d'anticiper :

- sur les futures disponibilités et besoins en eau
- sur les pressions exercées sur le milieu aquatique (prélèvements, pollutions)
- sur l'évolution de la biodiversité et le fonctionnement des milieux aquatiques (espèces et habitats)

**Connaître, c'est pouvoir informer,
animer le débat et alerter les décideurs**

L'eau ici, l'eau ailleurs

L'Agence développe une coopération institutionnelle par l'échange d'expérience et le transfert de son mode de gestion. Elle met en relation des collectivités de son bassin avec des collectivités étrangères, des associations de solidarité internationale ou des ONG pour des actions de coopération décentralisée, en particulier en Afrique subsaharienne francophone.



BON ETAT

REUSSIR L'AMBITION EUROPEENNE



Une obligation de résultats

La directive-cadre européenne sur l'eau réoriente la politique de l'eau pour tous les Etats membres. Elle vise la protection à long terme de l'environnement aquatique et des ressources en eau, prend en compte des considérations socio-économiques et associe le public à la décision politique.

Objectifs : assurer l'approvisionnement de la population en eau potable, mettre un terme à la détérioration des ressources en eau, réduire les rejets de substances, et **atteindre un "bon état écologique" des eaux et des milieux aquatiques.**

Une priorité nationale

L'Etat français a transposé en droit interne la directive-cadre européenne dans le code de l'environnement et dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. Le **Grenelle de l'environnement** a précisé en 2009 l'objectif d'atteinte du bon état des eaux et adopté des mesures phares : mise aux normes avant 2012 des stations d'épuration, protection de 500 captages prioritaires d'eau potable, anticipation de la gestion de la rareté de la ressource, mise à l'étude de l'effacement des obstacles à la migration des poissons.

**L'engagement collectif
du bassin Adour-Garonne :
60% des eaux en bon état en 2015**

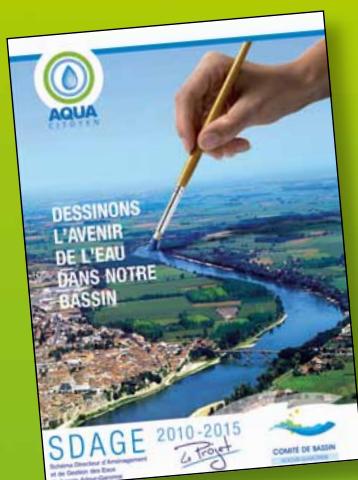
Pour un vaste territoire d'eaux vivantes

L'objectif de bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques s'applique aux fleuves et rivières, aux nappes d'eau souterraine, aux lacs, mares, zones humides, eaux côtières et de transition, estuaires... tout ce que couvre l'appellation "masses d'eau".



CONVERGENCES

FEDERER TOUS LES ACTEURS DU BASSIN



Au sein du Comité de bassin

“Parlement de l’eau”, le Comité de bassin présidé depuis 2008 par Martin Malvy est constitué d’élus des collectivités locales, de représentants des milieux socioprofessionnels (industriels, agriculteurs) et associatifs, ainsi que de représentants de l’Etat, issus des 25 départements et des 6 régions de son territoire.

Il est le lieu d’une décision partagée et participative, exprimée notamment dans le schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) dont il pilote l’élaboration en étroite concertation avec l’Etat et l’ensemble des acteurs de l’eau du bassin.

Dans l’action de l’agence de l’eau

L’Agence, secrétaire du Comité de bassin, est la cheville ouvrière de cette convergence, traduite dans l’équilibre des deux documents qu’elle est chargée de mettre en œuvre :

- **Le SDAGE**

Document stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques des années 2010 à 2015, il précise l’organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu’il fixe pour les milieux aquatiques, dont le bon état des eaux.

- **Le programme de mesures**

Synthèse des contributions locales du bassin, recueil des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs du SDAGE, il propose des actions au contenu technique précis, leur domaine d’application (la masse d’eau ou un territoire), leur échéancier de mise en œuvre, leur évaluation financière.

Une politique de l’eau très concertée

Le SDAGE 2010-2015 aura été élaboré en prenant en compte, parmi bien d’autres, les avis des huit commissions territoriales du bassin ainsi que ceux exprimés par le public et les partenaires institutionnels qui ont été consultés.

De nouvelles consultations seront organisées pour actualiser le SDAGE et son programme de mesures.



QUALITE

POUR DES USAGES RESPECTUEUX DES MILIEUX AQUATIQUES



Au service du double objectif de non dégradation et d'amélioration...

- mettre en conformité les eaux destinées à tous types d'usages : consommation humaine, baignade, conchyliculture, pisciculture...
- atteindre le bon état des eaux.

...des actions concrètes :

- **limiter l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques**

Notamment : réduire les pollutions diffuses à la source, protéger les captages d'eau potable, améliorer le rendement des réseaux de distribution, lever les derniers points noirs industriels et réduire la pollution par les petites entreprises, fiabiliser les dispositifs d'assainissement collectifs et individuels...

- **restaurer les fonctionnalités des milieux**

Par exemple : redonner aux rivières leur dynamique naturelle, restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons migrateurs), préserver les habitats (entretien des zones de frayères), intégrer la gestion piscicole et halieutique dans la gestion globale des cours d'eau, stopper la dégradation des zones humides, concilier enjeux énergétiques et enjeux environnementaux...

Des marqueurs symboliques de biodiversité

Le bassin Adour-Garonne est le seul en Europe à abriter le cortège des 8 grands migrateurs amphihalins : grande alose, alose feinte, lamproie marine, lamproie fluviatile, saumon atlantique, truite de mer, anguille et esturgeon européen.



QUANTITE

RECHERCHER L'EQUILIBRE RESSOURCES / BESOINS EN EAU



Un territoire d'eaux mais où alternent périodes de rareté et d'abondance

Confronté au changement climatique, l'enjeu majeur du bassin est une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau, seule à même de concilier la préservation des milieux aquatiques, le développement des activités économiques et la protection contre les inondations :

- anticiper la gestion de la rareté de la ressource en eau,
- sensibiliser les différents usagers aux économies d'eau,
- résorber les déficits quantitatifs dus aux prélèvements d'eau et favoriser une gestion collective des prélèvements d'irrigation,
- protéger et valoriser les eaux souterraines,
- réduire la vulnérabilité aux inondations et anticiper les crises.

Une gestion partagée de la ressource en eau

L'Agence de l'eau, EDF, le SMEAG* et l'Etat ont signé pour les années 2008 à 2012 une convention de soutien des étiages de la Garonne.

C'est un volume garanti de 51 millions de m³ qui est chaque année mobilisable à partir des réserves d'EDF, financé à 75% par l'agence de l'eau (dont 30% par majoration de la redevance des usagers de l'axe Garonne).

* Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne.



PATRIMOINE

PRESERVER LES ESPACES ET LES ESPECES

Espaces : nécessité d'une approche territoriale et concertée de la gestion des milieux aquatiques



- Des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique participent au maintien de la biodiversité, à l'épuration et à la régulation des eaux :
 - sur le littoral : marais doux et salés, lagunes, cordons dunaires et zones rocheuses, estuaire...
 - ailleurs : cours d'eau et leurs annexes, notamment en têtes de bassin, axes de migration, mares, zones humides (tourbière, marais, prairie humide).
- Les problématiques de l'eau du bassin sont indissociables des politiques d'aménagement du territoire (Scot, PLU...).

Le bassin compte des espèces végétales et animales indicatrices de la qualité des milieux

- **des espèces aquatiques remarquables**, endémiques, rares, parfois en danger de disparition
- **une richesse piscicole** valorisée par la pêche professionnelle en eau douce et en zone maritime, ainsi que par les pêcheurs de loisir
- **la production de coquillages** sur le littoral atlantique (Marennes et Arcachon), activité économique à préserver (40% de la production française)
- **une ressource floristique** extrêmement riche et variée, associée aux milieux à grand intérêt écologique : herbiers aquatiques, végétation des tourbières, roselières, cressonnières, végétations littorales ou dunaires...

Préserver les habitats des espèces menacées

Font l'objet de toutes les attentions : vison d'Europe, angélique des estuaires, esturgeon européen, desman des Pyrénées, écrevisse à pattes blanches, moule perlière, cistude d'Europe...

